

Ville d'Annemasse
Direction Générale
AR/EM/273329

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le onze février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique en Mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse

Présents : MM. les Membres du Conseil Municipal en exercice

Absents représentés :

Madame FIL
Madame CHATEL
Madame MICHEL
Madame LEPAGE
Madame FRADET
Monsieur COLAKOGLU
Monsieur BORREL

Mandataires :

Monsieur MINCHELLA
Madame FOURNIER
Monsieur BENOIST
Monsieur PACTHOD
Monsieur MERMET
Madame LOUNIS
Monsieur DUPESSEY

Absents excusés : Monsieur VIGNY

Absents : Madame MAYCA (démissionnaire)

Secrétaire de Séance : Madame LOUNIS

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- * **Décision n° 09.354** – Fourrière Automobile – aliénation et destruction des véhicules
- * **Décision n° 10.024** – Fourrière Automobile – décision institutive
- * **Décision n° 10.026** – Mise à disposition d'un logement situé sis 16 rue de Genève au CCAS

Marchés publics

- * **Décision n° 10.004** - Marché de travaux de rénovation des sanitaires au groupe scolaire La Fontaine Elémentaire - Attribution des 8 lots aux entreprises suivantes (tranche ferme et conditionnelle comprises) :
Lot n°1 « maçonnerie, démolition, cloisons » : AVRILLON CONSTRUCTION – 74 Les Clefs pour un montant de 26.486,32 € HT soit 31.677,63 € TTC (TVA 19,6%)
Lot n°2 « menuiserie intérieure » : MENUIS'ART – 74 Ville La Grand pour un montant de 21.036,01 € HT soit 25.159,07 € TTC
Lot n°3 « menuiserie extérieure » : ALU MULTIPOSE – 74 Poisy pour un montant de 24.198 € HT soit 28.940,81 € TTC
Lot n°4 « électricité » : GONTARD FORAZ – 01 St Genis Pouilly pour un montant de 8.540,66 € HT soit 10.214,63 € TTC
Lot n°5 « sanitaire, chauffage, VMC » : DETEC – 74 Theyez pour un montant de 39.230,20 € HT soit 46.919,32 € TTC
Lot n°6 « carrelage, faïence » : BOUJON – 74 Anthy pour un montant de 19.925 € HT soit 23.830,30 € TTC
Lot n°7 « peinture » : BONGLET – 39 Lons Le Saunier pour un montant de 2.504,45 € HT soit 2.995,32 € TTC
Lot n°8 « faux plafonds » : ENTREPRISE NOUVELLE – 74 Seynod pour un montant de 2.756,50 € HT soit 3.296,77 € TTC
- * **Décision n° 10.025** - Maintenance des appareils PDA et logiciels PC du service foire et marchés 2010/2015 - Attribution du contrat à la société PANTERGA SYSTEMES pour un montant annuel de 690 € HT

Communications :

- * Le Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité

Questions inscrites à l'ordre du jour :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux présents dans l'assemblée.

Madame LOUNIS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : « Je voudrais vous donner lecture d'une lettre d'une conseillère municipale, qui, en date du 8 février 2010, m'a adressée le courrier suivant :

« Monsieur le Maire,

Par ce courrier, je viens vous remettre ma démission de conseillère municipale. En effet, mes activités professionnelles et familiales ne me permettent plus d'assumer ce mandat.

Un remplaçant au poste vous sera donc proposé par mon groupe politique.

Cette démission prend effet à ce jour.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Pascale MAYCA »

J'attends la proposition pour installer, lors du prochain conseil, le nouveau conseiller municipal. »

POLE SERVICES AUX HABITANTS

Affaires sociales

9| Approbation d'une convention cadre – Fonds d'Aide aux Jeunes

Rapporteur : Madame Libersa

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) qui relève de la compétence du Département est destiné à l'accompagnement des jeunes en difficulté dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle.

En 2008, 96 annemassiens âgés de 18 à 25 ans ont ainsi été aidés pour une somme globale de 23.018 €.

La ville d'Annemasse, qui a conclu avec le Département une convention d'une durée de 3 ans, apporte un soutien au FAJ par le versement d'une subvention de 5 000 €.

En 2009, le Département a décidé, au regard de la précarité qui touche particulièrement le jeune public, d'intensifier le soutien à ce public fragilisé en abondant le fonds d'une dotation complémentaire de 100.000 € (200.000 € + 100.000 € = 300.000 €).

La convention conclue le 17 juillet 2007 entre la Ville et le Département étant arrivée à échéance, il est proposé à la municipalité, d'une part, de reconduire, dans les mêmes termes, ladite convention pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2010, et, d'autre part, de fixer le montant de la subvention annuelle à consacrer au fonds d'aide aux jeunes.

Il est proposé que la subvention de la Ville soit maintenue à hauteur de 5.000 € par an pour la durée de la convention.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Monsieur Augusto-Vaz : « Est-ce qu'on arrive à suivre quand on apporte cette aide à ces jeunes, est-ce qu'on a un cahier des charges qui nous dit à quoi cela a servi ou est-ce qu'on donne simplement une subvention ? »

Madame Libersa : « Les dossiers sont traités essentiellement par la Mission Locale pour la moitié des cas. On a un rapport d'activités qui montre pour quelles aides les jeunes ont été aidés. Essentiellement, c'est la nourriture, l'aide au logement. Il peut y avoir des aides ponctuelles pour le permis de conduire, des activités de formation, etc. »

Madame Thiry : « Je pensais qu'on pouvait faire circuler le rapport d'activités. »

Monsieur le Maire : « Oui absolument. »

Monsieur Augusto-Vaz : « Tout simplement ça veut dire oui pour les subventions et derrière il faut un suivi pour voir si ça fonctionne ou pas. »

Monsieur le Maire : « Il faut bien comprendre, Monsieur Augusto, que ce sont des aides ponctuelles qui concernent des jeunes en grande difficulté à un moment précis, c'est-à-dire que la majorité de ces aides sont de l'argent pour pouvoir manger, vivre. Évidemment, une fois que le jeune a cette aide, il n'est pas laissé sans suivi puisqu'il la obtient dans le cadre de la Mission Locale pour la plupart du temps, et à ce moment là, la Mission Locale le suit dans le cadre d'un processus d'insertion. »

Madame Thiry : « C'est bien cela. D'ailleurs, on ne leur donne pas forcément de l'argent, on leur donne aussi des bons d'achat de manière à ce que l'argent soit vraiment utilisé à une destination très précise. Les sommes sont extrêmement petites, on peut donner 20 € pour dépanner le jeune. La Mission Locale donne le nom des gens dans son rapport, ce n'est pas anonyme. C'est vraiment un suivi très particulier. Chaque action est ciblée. »

Madame Libersa : « Un jeune peut solliciter plusieurs fois le fonds d'aide aux jeunes, mais la grande majorité des jeunes sont aidés qu'une fois et ensuite ils arrivent à cheminer avec tous les encadrements que l'on peut mettre à leur disposition. Il est assez rare qu'un jeune redemande plusieurs fois une aide au fonds d'aide aux jeunes. Actuellement, il y a plus de demandes donc la somme donnée par jeune est moins importante. Elle est en moyenne de 200 € par jeune et par année. »

ACCEPTE les termes de la convention cadre fonds d'aide aux jeunes à intervenir entre la Ville et le Département,

ACCEPTE de verser une subvention de 5.000 € par an pour abonder le FAJ pendant la durée de la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AFFAIRES GENERALES

1| Renouvellement de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire pour signer l'ensemble des marchés publics

Rapporteur : Monsieur Becquet

Par délibération du 26 mars 2009, le Conseil Municipal acceptait de déléguer à Monsieur le Maire la signature de l'ensemble des marchés publics, accords cadres et leurs avenants passés par la Ville pour une durée d'un an.

Cette disposition fait partie des mesures du plan de relance économique (loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés) ; elle permet de simplifier la procédure de signature des marchés après le choix de la commission d'appel d'offres.

Auparavant, le Conseil Municipal devait autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec le prestataire choisi par la commission d'appel d'offres, lorsque ces marchés dépassaient les seuils de procédure formalisée.

Il est donc proposé de renouveler cette délégation sur le fondement du 4° de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi rédigé depuis la loi du 17 février 2009) :

« le Maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Monsieur Becquet : *« J'ai une proposition différente, si le conseil est d'accord : on vient de voir que cela permettait d'accélérer les procédures, qu'il y avait toujours le choix de la Commission d'appel d'offres et que vous en faisiez l'information à chaque conseil municipal. Je propose de mettre "d'accepter de fixer la durée de cette délégation à la durée au mandat". »*

Monsieur Joulaud : *« On s'en tiendrait bien facilement à ce texte, sans être obligé de faire la petite modification que vous proposez. »*

Monsieur le Maire : *« Cela ne me gêne pas, ni dans un sens ni dans l'autre. Il ne s'agit pas de donner au Maire le pouvoir de signer les marchés tout seul, mais simplement de les signer une fois que la Commission d'appel d'offres a fait sa proposition. C'est donc un processus d'accélération et non pas de décision autocratique. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de renouveler la délégation à Monsieur le Maire pour la signature de tous les marchés publics, les avenants et les accords cadres de la Ville,

ACCEPTE de fixer la durée de cette délégation à un an,

ACCEPTE de dire que cette délégation est étendue à Monsieur le Premier Adjoint en cas d'empêchement de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal sera informé, lors de chaque séance, des marchés publics, avenants et accords cadres qui ont été passés.

POLE ADMINISTRATION

Finances

2| Débat d'Orientation Budgétaire 2010

Rapporteur : Monsieur Becquet

(document joint à la note des conseillers)

Monsieur le Maire : « *Je voudrais vous le rappeler, c'est un débat sans vote qui a pour objectif d'aider la majorité à établir le budget et à le proposer au prochain conseil municipal, ce qui doit nous permettre de fixer des grandes orientations. Je veux dire, en toute sympathie, le débat a bien lieu au conseil municipal, et pas en première page d'un hebdomadaire, qui annonçait aujourd'hui que Annemasse allait à nouveau augmenter les impôts. Je ne sais pas comment ça peut se savoir, quelle décision a été prise. Je voudrais redire que les décisions sont prises au conseil municipal. Je pense que le débat qui va être mené aujourd'hui permettra à ce même journal d'établir la réalité du choix du conseil municipal.* »

Monsieur Becquet : « *Pour cette première étape du cycle budgétaire et en guise d'introduction au débat, je vais vous commenter les différents tableaux qui vous ont été communiqués. Cela toujours dans un climat fragile quant à la situation économique et on peut avoir quelques doutes sur la réalité de la reprise prévue cette année ; mais également dans un climat social très fragile. Notre situation frontalière favorable ne doit pas masquer les difficultés sociales dues à l'économie, l'emploi, qui touchent une partie toujours plus importante de notre population.*

Tableau 1: Évolutions des bases de la fiscalité

Comme je vous l'avais fait remarquer au Débat d'Orientation Budgétaire 2009, les bases notifiées ne sont pas des bases assurées mais des bases estimées par les services fiscaux et qui nous permettent de calculer le produit attendu. Comme vous le constatez, les bases notifiées en 2009 et particulièrement pour la TH, sont un peu différentes. Les bases notifiées en TH étaient de 37.420.000 en 2009 et en réalité elles sont de 36.924.038. Même chose pour le foncier bâti qui était estimé à 36.224.000 et en réel il est de 36.456.406. Le produit attendu, qui était de 11.311.836 a été en réalité de 11.278.775, heureusement compensé par les rôles supplémentaires pour un montant de 80.175 €, qui sont des rôles supplémentaires établis par la direction des services fiscaux mais on ne peut pas le connaître d'avance. En 2010, la revalorisation forfaitaire des bases de la fiscalité des ménages est de 1,2%. Je vous rappelle que l'an dernier cette revalorisation forfaitaire était de 2,5%. Pour la TH, nous avons retenu 2%, c'est-à-dire 1,2% d'augmentation nominale et 0,8% d'augmentation physique des bases. Pour le foncier bâti, nous avons eu 2,75%, c'est-à-dire que l'analyse des chiffres entre le notifié et la base réelle nous permet éventuellement cette petite

approche. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une estimation et nous sommes toujours en attente de la notification des services fiscaux. Le produit attendu serait donc, en 2010, de 11.538.000 €.

Tableau 2 : Possibilités d'emprunts jusqu'en 2014

D'une part, on voit le profil d'extinction de la dette ; et d'autre part, notre capacité d'emprunt avec une annuité théorique fixée raisonnablement pour notre ville à 3.000.000 €. La première colonne représente l'annuité de la dette, vous avez le profil d'extinction de la dette. On relève l'absence d'emprunt en 2009. Pourquoi ? D'abord pour des travaux reportés et aussi et surtout l'effet du remboursement anticipé du FCTVA. Je vous rappelle que nous touchons le FCVTA avec deux années de décalage. Or, dans le cadre du plan de relance l'an dernier, l'État a proposé un double remboursement, c'est-à-dire l'année que nous attendions, 2007, et l'année 2008. Cela nous a apporté 2.000.000 € supplémentaires. Notre capacité d'emprunt pour 2010 apparaît de 8.900.000 €. Cette capacité d'emprunt 2010 est importante. Néanmoins, nous savons que des échéances de travaux très importantes arriveront en 2011 et 2012. Il faut savoir que nous n'aurons pas besoin de 8.900.000 € d'emprunt en 2010 mais automatiquement cela se lisse sur les années suivantes.

Tableau 3 : Investissements et emprunts

Le premier tableau représente l'évolution de nos propres ratios sur les années 2007, 2008, 2009. Le deuxième tableau compare la situation de la Ville d'Annemasse à celle des villes moyennes. L'épargne brute par habitant est relativement élevée. Je vous rappelle que l'épargne brute est la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Elle constitue notre capacité d'auto-financement qui au minimum, doit couvrir le remboursement de la dette en capital. Une épargne brute qui reste supérieure à celle des villes moyennes et donne un pourcentage de capacité d'auto-financement de 13,5%. Les villes moyennes affichent 10,4%. Les dépenses d'équipement par habitant restent élevées, elles représentent 38,6%. L'encours de la dette représente 43,8%, moitié de celui des villes moyennes. L'encours de la dette a subi une forte hausse en 2008, je vous rappelle que c'est lié aux 6.500.000 € d'emprunt que nous avons contracté en 2008 et la situation se stabilise en 2009 du fait de la non-réalisation d'emprunt. On constate qu'environ 3 ans d'épargne brute sont nécessaires pour éponger notre dette, ce qui est nettement inférieur à l'indicateur des villes moyennes qui est de 8 années. La Ville maintient donc son épargne brute à un niveau élevé et conserve ainsi un niveau des dépenses d'équipement important. L'intérêt de la dette par habitant est de 13,96 en 2009 ; on a plus remboursé de capital que d'intérêts sur les emprunts contactés en 2008 et cela volontairement. Si on regarde les informations sur la dette, en encours de la dette au 1er janvier 2010, nous avons 16.293.842 €, c'est le montant du restant dû au 31 décembre 2009. La répartition de la dette est restée à peu près la même : 2/3 des emprunts à taux fixes et 1/3 à taux variables, sans produits structurés. C'est une gestion prudente.

Tableau 4 : Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement seront montées à 42.809.000 €, soit + 2,91%. Le produit des contributions directes est en 2009 de 11.344.000 € et en 2010 c'est le chiffre de 11.538.000 qui pourrait être proposé. Les allocations compensatrices étaient de 886.000 € (-6,34%). La compensation communautaire : 4.114.000 €, c'est la compensation après transfert vers l'agglomération. La dotation forfaitaire a été en 2009 de 5.598.000 €, en diminution de 3,03%, due au recensement qui nous était très défavorable. Pour cette année, on sait que l'augmentation de la DGF est annoncée à 0,6%. On avait pensé aussi que le dernier recensement qui nous était bien plus favorable puisqu'il nous mettait au-dessus des 30.000 habitants, pouvait également générer une recette supplémentaire. A notre grande surprise, on a reçu cet après-midi, le montant de cette dotation forfaitaire qui en définitive est de 5.750.000 €, c'est-à-dire qu'elle représente une augmentation de 1%. On peut se poser la question, pourquoi. La DSU est à 987.000 €, en augmentation de 1,96%. On peut prévoir pour 2010, une somme un peu supérieure d'environ 1.030.000 €. Les fonds

frontaliers, contrairement au phénomène que nous avons remarqué depuis de nombreuses années, c'est-à-dire une année forte, une année faible, en 2009 le montant s'est élevé à 6.298.000 € en augmentation de 2,74%. On pourrait penser pour 2010 à 6.200.000 €. Les droits de mutation sont en nette diminution en 2009, conséquence des difficultés économiques (-16,4%). Mais, on a vu à la fin de l'année 2009, une certaine stabilisation des droits de mutation. Dans l'attente d'une vraie reprise, nous proposons de mettre simplement 1.000.000 €. C'est une estimation pour 2010. Le Casino, 3.646.000 €, en baisse. Mais nous avons déjà anticipé cette baisse au BP 2009. Pour 2010, nous proposons de rester toujours prudents sur les recettes du casino, en inscrivant des recettes plutôt à la baisse, même si nous avons senti une stabilisation sur les derniers mois de 2009. L'estimation pourrait être pour 2010 de 3.400.000 €. Enfin, la taxe sur l'électricité était de 529.000 en 2009. Je vous rappelle que c'est une taxe municipale de 8% sur 80% de la facture d'électricité. On peut l'estimer à 520.000 € en 2010.

Tableau 5 : Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 36.199.000 €. Je le souligne, c'est le résultat de notre politique rigoureuse de maîtrise des dépenses, avec en plus la mise en service de la Maison des Sports et de l'école Saint-Exupéry. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 0,54%, à rapprocher de l'augmentation des recettes à 2,91%. Les charges à caractère général diminuent de 2,23%. Les charges de personnel sont de 20.883.000 €, en augmentation de 1,98%, hors GVT. Les dépenses de personnel sont quasiment stables. C'est notre plus faible progression depuis de nombreuses années. Les subventions au CCAS qui augmentent de 16,84%; c'est la preuve aussi de la montée de la précarité, malheureusement. C'est la réalité. Les subventions sont à 4.679.000 €, en hausse de 1,83%. Les subventions en général sont restées stables, l'augmentation est due là aussi au CCAS. L'intérêt de la dette dû à la baisse des taux et à un remboursement anticipé du capital pour la première annuité des prêts 2008. C'est une situation transitoire, qui, dès 2010, verra un retour à un remboursement normal. L'effort fait sur les dépenses de fonctionnement est d'autant plus intéressant que le taux d'inflation propre aux communes, qui ne correspond pas à celui des ménages, est de 2,6% (pour les communes).

Tableau 6 : Investissement

Les dépenses d'investissement sont de 22.279.000 € et restent à un niveau soutenu, donc pas de nécessité d'emprunt en 2009. Je vous ai expliqué tout à l'heure les raisons. Pour 2010, nous allons commencer de très gros chantiers, on peut déjà parler de l'opération de la ZAC Sud-Ouest, de Chablais-Parc, des travaux de la place Libération, les premiers travaux liés à l'ANRU, en particulier du site du Pralère et de la place du Jumelage, les études pour la piscine, le début de la restructuration du groupe scolaire La Fontaine. En 2011 et 2012 tout cela devrait s'accélérer.

L'an dernier, au Débat d'Orientation Budgétaire, nous nous trouvions devant des dépenses de fonctionnement en augmentation, face à des recettes en diminution. Nous avons alors affirmé notre ambition de maîtriser ces dépenses de fonctionnement, sans remettre en cause les services rendus aux annemassiens, et notamment aux plus défavorisés. Grâce aux efforts conjugués des services et des élus, à l'apport indispensable et équitablement réparti de l'augmentation des impôts, le réalisé 2009 apparaît plus rassurant. Le pourcentage d'évolution des recettes et celui des dépenses s'est inversé. Cependant, l'effort doit se poursuivre durablement. La maîtrise des dépenses demeure notre objectif, afin de ne pas accroître la pression fiscale et avec toujours la même volonté de ne pas remettre en cause la qualité du service public, la même volonté d'aider plus ceux qui en ont le plus besoin, la même volonté d'apporter les services nécessaires à la population, aux associations, aux jeunes comme aux moins jeunes, la même volonté du bien-être aujourd'hui comme demain de nos habitants, la même volonté de contribuer au développement et à l'embellissement de notre ville, la même volonté de participer au développement économique, en particulier avec nos

investissements soutenus, la même volonté de placer le développement durable au centre de toutes nos réflexions et réalisations. Pour conclure, Monsieur le Maire, la même volonté du bien vivre-ensemble. »

Monsieur le Maire : *« Je remercie Monsieur Becquet de sa présentation très technique, précise, et de sa conclusion très politique, qui est un véritable pacte politique, que bien évidemment je partage bien volontiers. »*

Monsieur Joulaud : *« En page 5, dans les fonctionnements et recettes, le document que vous nous présentez ne reprend pas les mêmes chiffres que l'année dernière. Il y a un décalage suivant les colonnes. Par exemple pour 2006, l'année dernière vous nous avez donné le chiffre de 40.041.000, cette année c'est 40.039.000. Sur toutes la ligne, il y a un décalage. Je voulais savoir pourquoi. Par exemple, sur l'exercice 2007, si on fait la différence entre les recettes et les dépenses, on trouve un delta de 6.789.000 €. Or, quand on regarde le compte administratif 2008, vous nous informez de 4.011.320 €. Est-ce que je me trompe ou pas ? »*

Monsieur Bosson : *« Pour la première partie de votre question, on aurait peut-être dû le préciser effectivement, vous avez un alinéa précisant qu'on est hors recettes liées aux ventes de terrains. En 2009, nous avons eu en dépenses et en recettes, les ventes de terrains de la clinique, qui, s'ils sont pris en compte en investissement, doivent transiter en dépenses et en recettes de fonctionnement. Ce qui fait que ça gonflait les dépenses et les recettes de fonctionnement de plus de 6.000.000 €. Je les ai enlevées pour que la comparaison soit juste. J'ai aussi enlevé les terrains les années précédentes, ce qui explique effectivement que nous avons une petite modification de la variation. »*

Monsieur Joulaud : *« Et par rapport à la question, la différence de fonctionnement c'est cela ? La différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses est expliquée comme cela ? Je n'ai pas tout compris. »*

Monsieur Bosson : *« Le problème est au niveau des dépenses et des recettes d'ordre, c'est-à-dire que dans un cas, vous devez prendre les dépenses et recettes d'ordre et dans l'autre cas vous ne les prenez pas. C'est-à-dire qu'à mon avis, vous comparez l'écart avec les dépenses et les recettes réelles d'un côté, et de l'autre avec les dépenses et recettes d'ordre. Je suis prêt à vous voir pour vous préciser cela. »*

Monsieur le Maire : *« Je rappelle que le compte administratif a été validé ici et surtout par le TP, il n'y a pas de problème particulier. Je crois vraiment que la remarque que vous faites est que d'un côté vous prenez les recettes de fonctionnement et de l'autre les dépenses réelles de fonctionnement. »*

Monsieur Benoist : *« Une précision, page 6, les subventions. J'ai entendu tout à l'heure que dans le pourcentage d'évolution pour ce qui concerne les 4.679.000, vous avez inclus le CCAS. Je ne crois pas, je crois que c'est la ligne du dessus. On est bien d'accord. »*

Monsieur le Maire : *« C'est bien la ligne du dessus. »*

Monsieur Benoist : *« Ça dérangeait la poésie de cette page et de cette ligne des subventions. On voit d'ailleurs que dans les années électorales, ça explose, plus 11,29%. J'observais simplement que cette ligne extrêmement poétique, nous a fait « glisser » de 11,29% dans les subventions juste l'année électorale. Heureusement aujourd'hui, on revient à des chiffres beaucoup plus raisonnables. »*

Monsieur Mermet : « Je ne donnerai pas de cours de droit ce soir, je vais essayer de faire de l'économie. Je crois que tout le monde doit être conscient des problèmes qui sont très lourds, et pas seulement des problèmes français mais européens. Vous avez entendu parler de la situation de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal, de l'Irlande, de l'Angleterre, etc. Les difficultés sont pratiquement les mêmes dans tous ces pays. Il n'y a que les pays d'Europe du Nord et l'Allemagne qui s'en tirent mieux que les autres. Je veux faire observer que nous allons vivre des temps difficiles. Je ne suis pas certain que nous soyons sortis de la crise. On peut simplement observer que depuis 1980, la France a connu, en moyenne, une croissance de 2% par an et que sur la même période, le chômage n'est pratiquement jamais descendu au-dessous de deux millions de chômeurs. Et pourtant, sur la même période, la dépense publique et la dette publique n'ont cessé de croître. Ce qui montre, du point de vue économique, que ce n'est pas parce-qu'on a une dette publique importante, qu'on a une croissance importante, c'est même pratiquement inversement proportionnel. Cela pour deux raisons : la première est que le service de la dette qui comprend le paiement des intérêts et le remboursement du capital ne cesse d'augmenter. Aujourd'hui vous savez que le service de la dette représente la quasi-totalité de l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, les investissements que font les collectivités locales, et notamment en période de crise pour soutenir l'économie, sont des investissements, par définition, non productifs, ils ne sont pas destinés à produire des biens qui permettent de développer des exportations, des entreprises, etc. Mais ce n'est pas leur rôle, c'est le rôle de l'initiative privée. Alors, l'équation est assez simple, pour tenir ses engagements européens, la France doit réduire son déficit global, c'est-à-dire celui de l'État, de la sécurité sociale et des collectivités locales, de 100 milliards d'euros d'ici à l'année 2013. Ce qui fait que le déficit doit passer de 8,2% du PIB en 2010 à 3% en 2013. Comment réduire ce déficit de 100 milliards? Des économistes pensent que le retour de la croissance (mais c'est tout-à-fait hypothétique) rapporterait 50 milliards de recettes supplémentaires. Reste 50 milliards à trouver. Au lieu d'augmenter de 2,2% par an, hors inflation, les 1.000 milliards de dépenses cumulées de l'État, de la sécurité sociale et des collectivités locales ; ne devront plus que progresser de 0,6% par an, de 2011 à 2013. Ce qui fait que la hausse de la dépense qui était en moyenne de 500 à 600 € par habitant et par an, sera, de 2011 à 2013, deux fois moindre, c'est-à-dire de 250 à 300 €. Comme les intérêts de la dette sont appelés à augmenter, compte-tenu des difficultés économiques, beaucoup de liquidités ont été mises sur le marché. Nous sommes actuellement à des taux d'intérêts très faibles, mais inévitablement va se profiler une hausse des taux d'intérêts. Comme les taux d'intérêts vont augmenter, pour tenir une hausse de 0,6% par an, il faut que les dépenses hors dette, ne croissent que de 0,3% par an, ce que la France n'a jamais fait depuis l'année 1959. L'État doit 15 milliards par an, soit 30% de l'impôt sur le revenu ou ¼ de la masse salariale de l'État ou 85% des achats d'armement. Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux ne constitue qu'une économie de 500 millions par an, mais le seul coût des retraites des fonctionnaires croît de deux milliards par an. On ne remplace pas ceux qui partent mais ceux qui partent perçoivent une retraite. La sécurité sociale absorbe, quant à elle, 40% des dépenses publiques par année, et même si on baisse les dépenses de 1% par an, du fait de la dérive naturelle des dépenses de santé, on arrive à un déficit de l'ordre de 7 milliards par an. Il y a aussi les dépenses des collectivités locales qui ont progressé de 3% entre 99 et 2008 (hors transfert de compétences). Quand vous avez cette équation, il n'y a pas de miracle. Du point de vue local, vous pouvez agir sur l'impôt, sur la réduction des effectifs, l'augmentation de la productivité. Je vous incite à regarder le rapport de la cour des comptes sur les effectifs de la fonction publique de 1980 à 2008. Il faut simplement savoir que, sur cette période, l'effectif la fonction publique d'État a augmenté de 14%, les fonctions publiques territoriales de 74%, la fonction publique hospitalière de 54%, soit au total 36% alors que la population n'a augmenté que de 18,3%. C'est la cour des comptes qui le dit. Il n'y a pas les effectifs de La Poste, ni France Telecom, ni les effectifs de l'enseignement privé. La cour des comptes constate que ce sont les dépenses des collectivités territoriales qui ont augmenté le plus :

50% dans les communes sur la même période, 154% dans les structures intercommunales, 47% dans les départements et 1964% dans les régions. Vous allez me dire que ce sont les transferts de compétences, etc. Vous verrez que la cour des comptes dit qu'au contraire, elle n'est pas en mesure de déterminer ce qui explique cette augmentation considérable. Je rappelle que la cour des comptes est composée de magistrats. Pour en terminer, j'ai lu votre interview du 11 février et je vais dire, pour une fois, que j'en approuve les termes. Pas la hausse des impôts mais vous avez dit que c'était une erreur du journaliste. Vous dites qu'il n'y avait pas de tabou sur le remplacement systématique du personnel, qu'il y avait un volonté d'être le plus efficace possible et de maintenir la masse salariale au niveau actuel, voir de la baisser. Sur ce point, je crois que nous partageons votre point de vue. Je crois qu'il n'y a pas d'autres solutions que de limiter les dépenses de personnel et malheureusement de ne pas remplacer la totalité du personnel partant. Je ne dis pas que ce doit être systématique mais il y a certainement une augmentation de la productivité qui doit intervenir et sans doute une réduction des effectifs puisque ça représente l'essentiel des dépenses de fonctionnement. Le point sur lequel nous sommes également d'accord avec vous, c'est la mutualisation des services avec l'agglomération. Je crois qu'il y a également des gains de productivité qui peuvent être faits, du moins pour les achats. Il y a des achats qui peuvent être groupés avec l'agglomération. Je suis persuadé que sur ce point, on peut se rejoindre et avoir une vision commune. Il restera le dernier point sur lequel vous pouvez faire des efforts, c'est le problème des subventions. Il est toujours difficile de dire qui on privera de subvention, qui en aura moins. Je pense qu'il faut revenir au niveau qui était celui il y a 3 ans. Vous nous avez communiqué les comparatifs. Je crois que c'est possible de le faire. Certes, c'est toujours aisé de voter des subventions, nous le faisons à chaque conseil municipal. Les votes de subvention prennent une grande partie du conseil municipal. Bien sûr, ce sont des petites subventions, ça aide des jeunes, mais au bout du compte quand il faudra faire des choix, je crois qu'il faudra tailler de manière plus importante dans les subventions, ce qui permettra à la Ville de retrouver des marges de manœuvre pour précisément réaliser les investissements qui vont devoir être faits dans les années qui viennent. C'est un débat d'orientation budgétaire, l'important c'est quand même l'orientation globale et pas d'entrer sur le débat d'une ligne ou d'une autre. Cela, nous le ferons au moment de la présentation et du vote du budget. »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur Mermet, j'ai cru au départ avoir un vrai réquisitoire contre la dette de l'État, mais finalement vous êtes revenu à l'essentiel vers la fin de votre intervention donc c'est très bien. Je voudrais revenir sur la remarque faite par Monsieur Benoist à propos de la soi-disant année 2008 électorale, pour les subventions. Je vous signale que cette augmentation qui est passée à 11% est due essentiellement à un transfert de compétences, c'est-à-dire que l'agglomération jusqu'à lors donnait environ 200.000 € à Château-Rouge ; Château-Rouge étant redevenu compétence ville uniquement, ce sont ces 200.000 € qui figurent à l'intérieur de la compensation de la taxe professionnelle de 4.000.000 qui fait qu'il y a eu une telle augmentation. Il n'y a absolument pas, il n'y a eu aucune politique électorale en matière de subventions en 2008 et je vous remercie de bien vouloir en prendre acte. »

Monsieur Benoist : « Je vais rester dans la même poésie. Page suivante, page 7, le produit des amendes de police. J'observe des fluctuations dans ces produits, 2006, 2007, 2008 et 2009. En 2007, nous étions à 539.000 et voilà qu'en 2008 nous tombons à 354.000, pour repasser en 2009 à 875.000. Est-ce que la férocité est proportionnelle au caractère électoral ? »

Monsieur le Maire : « Pas du tout. Votre poésie n'est pas très bonne Monsieur Benoist. L'alexandrin n'est pas terrible. »

Monsieur Benoist : « L'autre question rejoint les préoccupations de Louis Mermet et les vôtres sur

le maintien de la masse salariale. La question est de savoir si l'intercommunalité peut apporter des solutions à cet objectif de maintien de la masse salariale, parce-que quand on avait discuté de ces dimensions d'intercommunalité, il avait été affirmé que ce serait source d'économies d'échelle. Les économies d'échelles et l'influence de l'intercommunalité ne se sentent aujourd'hui pas tout-à-fait. C'était un point essentiel en faveur de l'intercommunalité. Il y a des transferts de compétences, il devrait y avoir logiquement une diminution de la masse salariale dans les villes puisque la masse salariale de l'agglomération va augmenter. »

Monsieur le Maire : *« Un mot sur les amendes, parce-que là aussi la poésie à ses limites. Vous savez quelles sont ces sommes ? Ce sont les sommes reversées par l'État, de l'année N-1, donc les 354.000 versés en 2008, ce sont les amendes de l'année 2007, année des élections présidentielles. Excusez-moi Monsieur Benoist, c'est aussi de la poésie. »*

Monsieur Boucher : *« Je ne vais pas être très poétique, c'est vrai que vous nous avez fait un magnifique cours Monsieur Mermet. Il y a une chose, c'est que le cours est bon quand tout le monde comprend bien les intentions que vous avez. Dans une première partie, nous n'avons pas tout-à-fait saisi les intentions du cours. C'est un défaut pédagogique fort Monsieur Mermet. Il ne suffit pas d'être brillant sur la forme mais il faut aussi qu'il y ait des intentions claires pour ceux qui écoutent. Je voudrais juste vous dire, et sans vous froisser ni vous fâcher, vous nous avez dit l'an dernier, lors du débat d'orientation budgétaire, qu'il n'est pas bon de créer des boucs émissaires, vous parliez des banquiers. J'ai l'impression que les personnes qui travaillent dans la fonction publique se sentent un peu bouc émissaire. Je voulais juste vous le dire. Vous nous mettez la pression parce-qu'on a l'impression que les décisions que nous allons prendre à Annemasse risquent de bouleverser l'équilibre mondial de l'économie. On est inquiets, je ne voudrais pas être responsable des déficits globaux de l'ensemble des pays européens. Juste quelques constatations : je voudrais dire au Premier adjoint, responsable des finances, qu'il y a une évolution extrêmement positive que je note cette année. Quand on regarde en 2007, les recettes avaient augmenté de 2,84% et les dépenses de 8,26%, ce qui faisait un différentiel négatif de 5,42%. En 2008, les recettes ont augmenté de 1,26%, les dépenses ont augmenté de 4,99%, soit un différentiel toujours négatif de 3,73%. Je crois qu'effectivement, cette évolution était extrêmement négative pour notre capacité d'investir. Je rejoins Monsieur Mermet, nous avons besoin de capacités d'investissement importantes, pour accompagner l'évolution de la population de notre Ville, pour accompagner les transports et le bouleversement dans les transports en commun, bouleversement nécessaire et qu'il faudra accompagner par des projets d'aménagement forts. Cette année, en 2009, les recettes ont augmenté de 2,91% et les dépenses de 0,54%, c'est-à-dire un solde positif de 2,37%. Je crois qu'à ce titre là, l'effort que l'on a demandé aux annemassiens l'an dernier, chose que nous n'avons pas fait de gaieté de cœur, est l'effort d'optimisation des dépenses essentiellement sur les charges à caractère général. Ce retournement de tendance s'est fait avec ces deux paramètres. Ça ne s'est pas fait sur la diminution des services aux annemassiens, parce-que nous n'avons diminué aucun service en termes éducatif, social, etc. Je crois que cette année Monsieur le Maire, à Annemasse, avec le peu de conséquence que cela aura sur l'équilibre mondial, je vous demande d'essayer de maintenir un solde positif, peut-être pas aussi important que celui de 2,37%, mais d'être entre 0 et 2,37%. Ce solde positif de recettes par rapport aux dépenses, sans augmenter les impôts des annemassiens. »*

Monsieur Joulaud : *« Je fais une dernière remarque sur le poste des subventions. Quand on regarde par rapport à la strate considérée, Annemasse représente environ 188 € par habitant. La moyenne de la strate est de 115 €, c'est-à-dire que c'est 63% de plus. Ça me paraît quand même beaucoup. C'est important. L'an dernier, vous nous avez laissé entendre qu'au niveau de ces subventions, vous envisageriez une remise à plat, ligne par ligne. Je pense qu'il est grand temps de*

le faire. »

Monsieur le Maire : « Je reviendrai là-dessus. Ce sont des chiffres justes mais on ne peut pas les donner sans l'explication qui va avec et qui n'est pas celle que vous venez de donner. »

Monsieur Mermet : « Pour répondre à Monsieur Boucher, vous êtes trop intelligent pour ne pas avoir compris ce que j'ai dit. J'ai simplement voulu dégager ce qui était une tendance générale, qui ne concerne pas seulement Annemasse mais tout l'État et toutes les collectivités territoriales en France. C'est un problème général. Ensuite, vous dites que ce qu'il se passe à Annemasse ne va pas influencer sur l'état de la planète, je le sais bien. Mais c'est comme l'écologie, on est tous responsables de la dette que nous allons léguer à nos enfants et qu'ils devront payer. Continuez comme cela, n'augmentez pas les impôts, réduisez les dépenses et conservez une grande capacité d'investissement. Après, c'est vous qui êtes aux affaires, c'est à vous de savoir faire. »

Monsieur le Maire : « Je vous ai entendu, les uns et les autres. Je ne vais pas tout reprendre mais simplement dire que quand on compare le déficit public de l'État avec le déficit des collectivités locales, toutes rassemblées, on se rend compte que là où il y a une nécessité d'intervention politique forte et nécessaire tout de suite, c'est bien au niveau de l'État. Aujourd'hui, ce que je crains, c'est 2012. Je ne sais pas, en 2012, comment seront financées les compensations de la TP. Et si, par exemple, les compensations prévues pour 2010 et 2011 ne sont pas reconduites, on verra les agglomérations être sans doute obligées de compenser par l'impôt aux ménages puisqu'il n'y aura plus les revenus de la TP. Je reste inquiet et je ne voudrais pas que l'État, aujourd'hui, trouve comme solution au réel problème que vous avez décrit, de faire payer aux collectivités locales donc finalement à la population les dérives que l'on a pu connaître. Je l'ai déjà dit, je crois qu'il n'est pas normal, de dire à un endroit : « on diminue les impôts », c'est ce que dit l'État, et de dire aux collectivités locales : « faites des efforts ». Les efforts, c'est la population, on est en bout de chaîne, derrière ce sont les contribuables. Sur le fond, je crois qu'il faut essayer d'être clair sur ce qu'il faut faire à chacun des niveaux. Je voudrais redire que la dette de la Ville d'Annemasse est relativement raisonnable. Je me rappelle Monsieur Benoist, que dans un débat vous disiez de manière très forte que l'élément d'ajustement pour un budget était l'emprunt. Excusez-moi mais heureusement que nous ne vous avons pas suivi. Aujourd'hui grâce à la gestion très serrée que l'on a eue, on a retrouvé des capacités d'emprunt, sans augmenter le niveau de la dette de la ville. C'est quelque chose qu'il faut souligner de manière forte. Monsieur Boucher a parlé des fonctionnaires qui étaient vos boucs émissaires ce soir, et il ne sont pas seulement les vôtres ; vous avez cité un chiffre, je ne sais pas s'il est exact mais je vous fais confiance, vous avez dit que les retraites des fonctionnaires étaient de deux milliards par an. Combien a coûté la TVA aux restaurateurs cette année? Là aussi peut-être que nous pourrions faire des comparaisons. Mais je ne vais pas insister sur ce sujet. Je pense qu'il faut faire attention aux liens entre le national et le local, même si on connaît l'effet papillon. Ceci étant, je réponds à Monsieur Joulaud concernant les 63% de subventions de plus, nous avons la charge, et nous en sommes fiers, d'une délégation de service public et qui est Château-Rouge. Château-Rouge c'est deux millions d'euros, vous l'avez voté il n'y a pas longtemps. C'est 1.600.000 en déduisant ce qu'ils nous rendent. Vous enlevez ce 1.600.000 et vous verrez que l'on retrouve des sommes qui sont bien plus proches de la moyenne, voir en dessous des chiffres que vous donnez. La question que j'ai envie de vous poser Monsieur Joulaud : « Voulez-vous que l'on ferme Château-Rouge? »? Comme je sais que votre réponse est non, je crois qu'il faut que nous soyons raisonnables, en sachant que nous avons demandé à nos partenaires des efforts. On n'a pas augmenté les subventions comme ils le demandaient, l'effort est partagé. J'en reviens au dossier principal, je vais essayer de synthétiser les grands points de la situation financière de notre ville. Je crois que les efforts que nous avons faits, les annemassiens, les élus, les services, ont permis de faire que la nécessaire augmentation des impôts forte de l'année dernière, a

remis en état les finances de la ville. L'écart positif entre les recettes et les dépenses montre que l'on est sur la bonne voie et qu'il faut rester sur cette voie. C'est la consigne pour constituer le budget 2010. Il y a une rationalisation, une optimisation de la gestion voulue, tout en maintenant la qualité du service aux annemassiens. Nous n'avons pas le droit de diminuer la qualité du service que l'on doit aux annemassiens et en particulier aux plus défavorisés. Nous avons même augmenté ces services, tout simplement parce-que la population a augmenté, que nous avons une école de plus et que nous avons ouvert la Maison des Sports en année pleine. Malgré cette augmentation des services, on a contenu l'augmentation des dépenses. Nous avons surtout, on ne s'est peut-être pas assez attardé sur le chiffre de la capacité d'investissement, rétabli une capacité d'investissement que l'on va pouvoir faire jouer en glissement. Évidemment, on ne va pas faire 8.900.000 € d'emprunt l'année prochaine, mais cela nous donne une capacité d'emprunt sur cette année, 2011 et 2012, tout-à-fait intéressante pour pouvoir réaliser ce que l'on doit réaliser. Alors, quelles perspectives pour 2010 dans ce budget ? Je voudrais réaffirmer que nous avons des priorités. Ces priorités sont la jeunesse, et en particulier la petite enfance. Nous devons faire des efforts particuliers sur la petite enfance. Nous avons aussi dit que la priorité était les personnes en difficultés (les personnes âgées ou les personnes au chômage, etc). Et, l'autre priorité est l'attractivité de la ville, je veux que cette ville soit de plus en plus attractive pour qu'il y ait encore plus d'emplois dans la ville et l'agglomération. Cela passe par une attractivité et une image extrêmement positive de la ville, à laquelle nous travaillons. Nous aurons aussi, pour maintenir ces priorités, à travailler avec nos partenaires. Je voudrais souligner l'exceptionnel travail qui se fait avec les trois MJC. En même temps que nous leur demandons des efforts particuliers sur la jeunesse, la Fédération des MJC travaille pour essayer d'optimiser aussi leur fonction, de ne pas avoir de doublons dans les activités, essayer d'être encore meilleur tout en étant plus rationnel. C'est assez significatif de la politique que l'on veut mener. Ce n'est pas faire moins, c'est faire mieux avec l'enveloppe que l'on a. Je voudrais dire également qu'on sera dans l'obligation de réétudier les tarifs de nos services. C'est une chose qui ne doit pas se faire brutalement, d'une manière qui pourrait gêner des gens en difficultés, mais je crois qu'il faut travailler sur une meilleure prise en compte des ressources réelles des familles. Il faut que chacun paie en fonction de ses ressources de manière encore plus marquée. Aussi, nous avons un engagement dans le domaine de la petite enfance, celui d'augmenter les places de crèche. Cette année, je souhaite que dans le budget, je le demande, on prévoit les 20 places de crèche supplémentaires, qui ouvriront au 1^{er} septembre. C'est important. De même que nous avons revu lors du précédent conseil, le statut et la rémunération des assistantes maternelles de manière à ce qu'elles puissent accueillir dans de meilleures conditions, des enfants. C'est une promesse, un engagement que nous sommes en train de tenir. Et puis, je crois, d'autant plus que tous les services l'ont fait, à la remise à plat des subventions association par association. Ce travail a déjà commencé et se traduit par des baisses de subventions. Nous veillons à être justes et à ne jamais compromettre l'action d'une association. On est trop attachés au tissu associatif pour fragiliser une association. C'est un travail d'équilibriste. Et puis, je l'ai dit lors des vœux au personnel, que le projet Mairie devrait améliorer la gestion du personnel donc de la masse salariale. Comme je l'ai dit également dans l'interview du Messenger, je ne suis pas Sarkoziste dans ce domaine là donc je ne décide pas à l'avance qu'on ne renouvellera pas un poste sur deux. Ça crée des situations insupportables, voyez ce que vit aujourd'hui le lycée des Glières. Ce n'est pas comme cela qu'on travaillera, il s'agit de mettre au point une gestion prévisionnelle des emplois sur les années à venir, il s'agit de créer de nouveaux outils, comme l'e-administration, il y a aussi la mutualisation avec l'agglomération. J'ai lancé lors des vœux aux associations cet élément là, en présence du Président de l'agglomération qui m'a donné son accord. Il y a un travail qui va se faire sur la mutualisation de certains services avec l'agglomération. La volonté est là. Et, nous étudions aussi le rôle de certains métiers qui existent dans notre mairie, pour voir comment on peut travailler avec ces métiers d'une autre manière. Sachez bien que gérer une mairie comme celle là, c'est un paquebot, c'est-à-dire que quand on commence à bouger le gouvernail, le paquebot ne bouge pas tout de

suite. Il a bougé, les chiffres sont là, il va continuer à bouger dans le même sens, je crois que c'est une obligation. Enfin, dernier élément sur notre politique c'est la capacité d'investissement. Là aussi, nous avons de grands projets, il faut les réaliser, il faut donc avoir cette capacité d'investissement. La place de la Libération, l'ANRU, la piscine. Au-delà de cela, il y aura les aménagements urbains autour des nouveaux modes de transports en commun, les aménagements urbains autour du BHNS, c'est quelque chose d'important, ça veut dire piétonnisation de certaines rues, etc, et cela a un coût. Il faut que nous soyons prêts à pouvoir l'assumer. Mais, on devra aussi parler des espaces publics de Chablais-Parc, que l'on devrait pouvoir faire avec les recettes de la vente des terrains. La couronne de la place de la Gare, la MJC Romagny, Château-Rouge, etc. Et, je recevais récemment nos amis de l'USA, vu les résultats de l'USA, les besoins grandissent. A un moment du mandat, il faudra se poser la question de leur demande de terrain synthétique. Ce sont des éléments qui sont à étaler dans le temps, on ne fera pas cela demain, on ne fera pas tout en 2010, on a un mandat jusqu'en 2014 pour essayer d'aller dans ce sens là, mais il faut que nous soyons prêts sur tous ces dossiers. Je termine par la fiscalité, il y a eu un gros effort demandé en 2009. Je crois que nous ne l'avons pas assez souligné, cet effort est équitablement réparti car nous n'avons pas augmenté les impôts de 15%, nous avons augmenté la taxe d'habitation de 5% et la taxe du foncier bâti de 15%, c'est un choix que nous avons estimé équitable. Je crois que l'effort qui a été fait, a fait que cet apport a été bien utilisé. Aujourd'hui, je crois que vous avez raison, les uns et les autres, de dire qu'il faut souffler. La crise est là, il y a des difficultés et on ne va pas en rajouter. Je suis assez d'accord pour dire qu'on ne doit pas augmenter les impôts en 2010 et je crois que le vivre-ensemble c'est aussi cela, c'est faire des efforts équitablement répartis quand il le faut, mais être capable de faire partager à tous, les conséquences d'une bonne gestion, c'est ce qui me semble être le cas aujourd'hui. Je vous en remercie car nous y avons tous, sous une forme ou une autre, participé. »

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai précédant l'examen de celui-ci, et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Ce débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants.

Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Il permet également au maire de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Monsieur Becquet présente au Conseil Municipal le Débat d'Orientations Budgétaires, conformément à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Après débats et échanges relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2008, présenté par Monsieur Becquet, Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de cette présentation et des différentes orientations qui seront reprises dans le BP 2010.

Monsieur Becquet : « On a beaucoup parlé des fonctionnaires, alors je voudrais particulièrement

remercier notre directeur financier, Jean-Noël Bosson, et je le dis très sincèrement, qui est de très grande qualité, très compétent, comme bon nombre de fonctionnaires cadres de cette mairie. »

3| Convention financière avec ÉRILIA – Reversement de l'aide à la mobilisation foncière du Conseil Général pour la construction de 19 logements PLUS et 1 logement PLAI – Programme « Édouard Manet » rue de Genève

Rapporteur : Monsieur Becquet

Dans le cadre de son plan départemental triennal de développement du parc locatif social, le Département de la Haute-Savoie est susceptible de verser aux bailleurs sociaux une aide à la mobilisation foncière dans la limite de 70 €/m² de surface utile. Cette participation du Conseil Général n'est pas versée directement à ceux-ci, mais transite par les communes.

Il convient de passer une convention entre la Ville d'Annemasse et ERILIA dans le cadre de la construction de 19 logements PLUS et 1 logement PLAI, programme « Edouard Manet », rue de Genève à Annemasse, afin de permettre le reversement par la Ville de l'aide du Conseil Général.

La participation du Conseil Général s'élève à 83 084,40 €.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville d'Annemasse et ERILIA,

ACCEPTE de verser à ERILIA la totalité de l'aide à la mobilisation foncière, soit 83.084,40 €,

ACCEPTE de solliciter le Conseil Général pour le remboursement de cette participation.

Ressources Humaines

4| Conclusion du contrat de travail du technicien responsable chauffage-sanitaire-ventilation

Rapporteur : Madame Cuny

Au sein du service énergie, le technicien est chargé d'assurer la responsabilité du service chauffage / sanitaire / ventilation :

- x Suivi de la maintenance des équipements de génie climatique et de ventilation :
 - travaux de maintenance et dépannage : en régie et par prestation de service ; établissement de devis de fourniture de matériels et de travaux, organisation et suivi des travaux ;
 - entretien des installations : suivi des contrats et marchés aux niveaux techniques et financiers, établissement de bons de commande.
- x Exploitation des installations de chauffage, ECS, ventilation
- x Coordination, organisation, planification de l'activité de la régie (3 plombiers chauffagistes)

- dont un agent de maîtrise)
- x Pour certains travaux, conception des installations et rédaction des documents permettant la passation des marchés, contrôle de l'exécution
- x Suivi et contrôle des chantiers importants pilotés par le bureau d'études bâtiment (travaux neufs)
- x Proposition et pilotage d'actions visant à générer des économies d'énergie
- x Relations avec les autres services municipaux, les fournisseurs et les prestataires de service
- x Suivi budgétaire (investissement et fonctionnement).

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services, la Ville d'Annemasse a lancé, dès novembre 2009 un appel à candidatures auprès :

- x du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,
- x de la bourse de l'emploi du Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- x du site internet PME/BTP
- x du Dauphiné Libéré
- x du personnel de la Ville d'Annemasse
- x de Pôle Emploi
- x du site internet de la Ville d'Annemasse.

Deux personnes ont donné suite à cet appel à candidatures.

Le jury de recrutement, réuni le 19 janvier 2010, a retenu la candidature de Monsieur BLANC Gilbert qui présente les compétences nécessaires pour ce poste.

En application de l'article 3 – 1er alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Considérant la nécessité pour la Ville d'Annemasse d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux,

Considérant que la Ville d'Annemasse est dans l'impossibilité de pourvoir l'emploi de technicien supérieur par la nomination d'un agent titulaire ou stagiaire,

Considérant l'intérêt présenté par la candidature de Monsieur BLANC Gilbert,

Monsieur Benoist : « Tout à l'heure vous vous félicitez du maintien de la masse salarial? Est-ce que là, nous ne sommes pas en train de se lancer dans une nouvelle aventure ? Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est la raison pour laquelle on doit recourir à l'embauche d'un personnel alors qu'il existe des entreprises qui pourraient parfaitement convenir. Il faudrait faire un bilan avantages / coûts, est-ce que ça coûte plus ou moins cher. »

Madame Cuny : « Monsieur Benoist, nous vous parlons ce soir d'un poste, ce n'est pas une création de poste. On ne vous parle pas de tous les postes que l'on ne renouvelle pas. Comme vous a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, il n'est pas question de décider arbitrairement de supprimer un poste sur deux. Chaque départ est étudié, au niveau du service, au niveau des élus, pour savoir si on peut fonctionner autrement, avec ou sans l'employé. Ce poste fait partie d'une étude qui a été menée de manière fine et précise, d'où un contrat d'une année. Toutes ces situations vont être revues dans le cadre du projet Mairie. On ne s'engage pas pour plus d'une année pour l'instant. On

ne part pas systématiquement sur des nouveaux emplois et je pense qu'on pourrait vous communiquer le nombre de postes qui n'ont pas été remplacés sur l'année 2008. »

Monsieur Boucher : *« Sur ce cas précis, le service Énergie a décidé de ne pas remplacer un poste lié aux véhicules et de préférer embaucher ce poste là, dans le but de mieux maîtriser et de mieux économiser l'énergie. Vous avez vu que dans nos charges générales, nous avons fait des économies importantes et les économies d'énergie qui ont déjà été faites et qui doivent être encore faites, sont extrêmement intéressantes d'un point de vue économique et écologique. C'est le choix qui a été fait par le service. Très exactement sur ce point là, l'accord c'est un non remplacement au niveau du parc-auto parce-qu'il y avait moins de nécessité. Un choix a été fait d'investir plus au niveau du personnel par rapport à la gestion de l'énergie. Je crois que c'est un choix pas facile mais extrêmement positif. Il y a eu un travail de réflexion et de remise en cause au niveau du service énergie. »*

Monsieur Minchella : *« Lorsque nous avons fait un bilan carbone, les deux axes qui ont été pointés étaient : l'efficacité énergétique des bâtiments et l'efficacité des énergies liées au chauffage. Ces deux points sont extrêmement importants si on veut arriver à modifier et améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments et de nos chaufferies, ça passe évidemment par les services structurés autour de cela. Ça peut également passer par des services achetés à l'extérieur, on peut très bien travailler avec des bureaux d'études dont c'est le métier mais il faut de toute façon accompagner ces bureaux d'études. Il est illusoire de croire qu'on peut simplement déléguer à l'extérieur, acheter une prestation qui serait assurée totalement. Il faut nécessairement l'accompagner. Aujourd'hui, à peu près la moitié des études faites sont confiées à l'extérieur. On est loin de tout faire en régie. »*

Monsieur Joulaud : *« Quand on regarde la description du poste, on s'aperçoit qu'effectivement il y a déjà beaucoup d'opérations qui sont sous-traitées actuellement. Vous avez des sociétés de maintenance qui font ce travail. Ce que vous recherchez je pense, c'est un électro-mécanicien dans le génie climatique, ce sont déjà des travaux que vous faites exécuter par l'extérieur. »*

Monsieur le Maire : *« Écoutez Monsieur Joulaud, je veux bien qu'au conseil municipal, on reprenne toutes les fiches de poste, mais est-ce que vous pouvez nous faire un tout petit peu confiance sur le travail qui est fait. A partir du moment où l'on est d'accord sur les objectifs, et je croyais qu'on était d'accord. Il n'y a pas de renouvellement systématique du poste. Tous les postes sont étudiés. Faites confiance à nos personnels. Si moi je ne fais pas confiance à mes personnels, ça ne fonctionne pas, mais je leur fais confiance parce-qu'ils sont très compétents. Ils ont estimé que ce poste là, tel qu'il était décrit, était indispensable en permanence. On peut donner des tâches à l'extérieur quand ce sont des tâches à un moment ou un autre. Ici, nous avons besoin d'un poste en permanence pour les raisons d'économies d'énergie qui nous feront diminuer nos dépenses. Cette décision n'est pas prise par hasard. »*

Monsieur Joulaud : *« Je ne remets pas du tout en cause votre choix, je cherche seulement à comprendre. J'ai aussi confiance dans le personnel de la mairie. »*

Monsieur le Maire : *« Alors je vous en remercie. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Madame Michel et Monsieur Benoist qui s'abstiennent,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail afférent à ce recrutement pour une durée d'un an, à compter du 12 février 2010.

POLE AMENAGEMENT ET ECONOMIE

Économie

5| Demande de dénomination de « commune touristique »

Rapporteur : Monsieur Rigaud

Monsieur le Maire : « Je laisse la parole à Monsieur Rigaud, en précisant que c'est parce-que nous sommes « commune touristique » depuis un certain temps, que par exemple, nous avons eu un casino, entre autres. »

Par décret en date du 10 octobre 1957, la commune d'Annemasse a été classée en station mixte climatique et de tourisme. Le régime juridique des stations classées était jusqu'à présent issu pour l'essentiel de la loi du 24 septembre 1929 dont l'objet était d'encourager un développement touristique local de qualité et de reconnaître le caractère moteur de certaines communes dans le développement touristique local.

Une réforme des stations classées a été décidée par le gouvernement en 2004 et s'est concrétisée par un ensemble de dispositions introduites par l'article 7 de la loi n° 2006-437 du 14 avril 2006. Le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 et l'arrêté s'y rapportant précisent les critères d'éligibilité à la dénomination de commune touristique et au classement en station de tourisme. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur en 2009 et distinguent deux niveaux de classement :

x **La catégorie « commune touristique »** qui s'adresse aux localités dont une des composantes de leur développement économique et social repose sur le tourisme.

x **La catégorie « station classée de tourisme »** que seules les communes touristiques peuvent solliciter et qui s'adresse notamment aux localités dont le devenir économique et social repose essentiellement sur la politique de développement touristique. Ce niveau de classement regroupe sous cette seule appellation les 6 catégories qui existaient auparavant (uvale, climatique, hydrominérale, balnéaire, de tourisme, et de sport d'hiver et d'alpinisme).

Alors que sous l'ancienne réglementation, la dénomination était acquise pour une durée indéterminée, la décision est dorénavant limitée dans le temps : 5 ans pour la commune touristique (arrêté préfectoral) et 12 ans pour la station de tourisme (décret simple). Parallèlement, les anciens classements vont progressivement cesser de produire leurs effets. Ainsi, le classement de la commune d'Annemasse sera caduc à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les « communes touristiques » sont des communes mettant en œuvre une politique locale du tourisme et offrant des capacités d'hébergement pour une population non-résidente. A ce titre, elle doit :

- x Disposer d'un office de tourisme classé.
- x Organiser, en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment, dans les domaines culturel, artistique,

gastronomique ou sportifs.

- x Disposer d'une capacité minimale d'hébergements variés proportionnellement à sa population résidente.

Pour obtenir cette reconnaissance : « commune touristique », le Conseil Municipal doit adopter un dossier sollicitant la dénomination et le transmettre à la Préfecture pour instruction. Le dossier comprend notamment les capacités d'hébergement et la liste des animations en périodes touristiques.

Cependant, la Ville d'Annemasse, érigée en station classée avant la loi du 14 avril 2006, peut bénéficier de la procédure simplifiée de demande de dénomination de commune touristique prévue par les textes. Cette procédure permet de solliciter la dénomination sans compléter le dossier, mais simplement en transmettant en Préfecture la délibération du Conseil Municipal sollicitant la dénomination, accompagnée des copies de l'arrêté préfectoral classant l'office de tourisme et de la preuve du classement de la commune en station.

Cette procédure n'est cependant possible que durant une courte phase de transmission : les pièces requises doivent parvenir en préfecture avant le 15 février 2010.

Monsieur le Maire : « C'est-à-dire que l'on a la chance d'avoir un conseil municipal qui tombe avant le 15 février, donc cela nous permet de bénéficier de la mesure simplifiée. »

Madame Nasr : « Vous l'avez dit tout à l'heure, c'était indispensable pour avoir le casino. Aujourd'hui, qu'est-ce que cela va véritablement apporter à la Ville d'Annemasse ? Ma question était un peu orientée, parce-que je pense à l'agglo. L'office du tourisme qui vient je pense d'être voté au Conseil communautaire comme EPIC et sous tutelle de l'agglo. Est-ce que si Annemasse est classée commune touristique, comment cela va-t-il se passer pour l'agglo qui elle aussi pourrait très bien revendiquer le fait de pouvoir se faire classer en agglo touristique. Va-t-il y avoir collusion ou pas ? »

Monsieur le Maire : « Pour vous répondre de manière simple, qu'est-ce que ça va nous rapporter ? 3.400.000 €, tout simplement parce-que sans cela, l'autorisation du casino est retirée. Rien que cela, c'est déjà pas mal. Ceci étant, il n'y a pas contradiction, la compétence globale tourisme est à l'agglo. En effet, hier soir a été voté un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) qui remplace l'association Office du Tourisme, dans lequel Annemasse en tant que ville va tenir sa place comme Annemasse tient sa place dans différentes structures de l'agglo. Mais la dénomination de commune touristique est liée uniquement aux communes. L'agglo n'est pas une commune, donc ce n'est pas contradictoire. Aujourd'hui, l'agglo ne peut pas, par une simple décision, devenir agglo touristique. Il faudra qu'elle dépose le dossier. Nous, le grand intérêt c'est le casino, mais aussi par le fait que nous sommes la ville-centre de cette agglo et c'est la ville qui a le plus de lits, d'accueil. C'est aussi un élément important pour l'image. Et ça joue aussi sur une partie de la DGF, la commune touristique. C'est une petite part. Mais ce n'est pas du tout antinomique avec l'agglo. »

Madame Verdonnet : « Même si elle le demandait, ça ne changerait rien pour notre problème principal qu'est le casino, qui sera bien toujours sur la commune d'Annemasse. Le casino est rattaché à la commune, d'où la nécessité d'obtenir le classement. »

Monsieur le Maire : « On peut même dire que l'agglo ne peut pas bénéficier des taxes du casino, il faudrait avoir un système de reversement. On avait jusqu'alors décidé que la taxe professionnelle était attribuée à l'agglo. La taxe professionnelle du casino va à l'agglo, mais la taxe des jeux est attribuée à la ville. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de solliciter la dénomination de commune touristique pour la Ville d'Annemasse selon la procédure simplifiée et d'autoriser la transmission du dossier à la Préfecture de la Haute-Savoie dans les délais requis.

POLE SERVICES AUX HABITANTS

Affaires Scolaires et Sportives

- 6| **Renouvellement du marché de la restauration municipale – approbation de la convention de groupement de commande avec le CCAS pour lancer l'appel d'offres ouvert**

Rapporteur : Monsieur Pacthod

La Ville d'Annemasse et le CCAS doivent constituer un groupement de commande pour choisir le prestataire unique à qui sera confiée la gestion de la restauration municipale à l'expiration du marché actuel, soit à compter du 1^{er} septembre 2010.

Le titulaire du marché assurera les prestations suivantes :

Approvisionnement en denrées, confection et distribution des repas

pour la Ville : la restauration du public scolaire et extrascolaire, quelques prestations annexes

pour le CCAS : la restauration destinées aux structures des personnes âgées et le service de portage à domicile

Le prochain marché est un marché à bons de commande d'une durée de 1 an, qui pourra être reconduit par décision expresse par périodes de 1 an, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans, soit au maximum jusqu'au 31 août 2014.

Pour la Ville (restauration scolaire et extrascolaire et prestations annexes), les seuils de commande annuels minimum et maximum sont définis comme suit :

- x Seuil minimum : 150.000 (nombre de convives / an)
- x Seuil maximum : 210.000 (nombre de convives / an)

Une convention constitutive de groupement de commande définit les modalités de fonctionnement du groupement de commande : le présent groupement sera constitué conformément à l'article 8-VII-1° du code des marchés publics. La Ville d'Annemasse est coordonnateur du groupement.

La commission d'appel d'offres du groupement de commande sera la commission d'appel d'offres de la Ville. Le président de la commission d'appel d'offres pourra désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation pour participer aux réunions de la commission ; ces personnes auront voix consultative.

Monsieur Pacthod : « Le contenu de ces prestations reprend les objectifs prioritaires du marché précédent, c'est-à-dire la qualité de la prestation sur le plan alimentaire, la qualité de l'animation (on souhaite que les gens qui encadrent le repas soient formés), la formation des agents (la société doit participer à la formation des agents), l'importance du gérant dans la conception et l'action de la restauration, les produits issus du commerce équitable intégrés au marché. C'est tout ce qui existait dans le précédent marché. Les nouveautés pour le nouveau marché, sont l'introduction de produits Bio répertoriés en 5 types de produits (fruits et légumes, céréales ou légumes secs, poulet, pain, huiles et condiments). Le prestataire devra s'engager là-dessus. On va également donner une priorité à tout ce qui est local, les circuits courts. »

Monsieur le Maire : « En précisant que ce que l'on vote aujourd'hui, c'est le groupement de commande avec le CCAS. Le contenu, nous le reverrons en conseil municipal et nous le voterons lors d'un prochain conseil municipal. »

Monsieur Minchella : « Nous souhaiterions aussi, dans le détail du cahier des charges, réfléchir à la problématique des déchets générés par la cuisine centrale. Aujourd'hui, les barquettes plastiques des restaurants scolaires sont simplement mises à la poubelle. Ça fait partie des choses qu'il faut prendre en compte. C'est une problématique pas simple à gérer et pourtant importante. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

PREND ACTE du lancement de la consultation par appel d'offres ouvert en groupement de commande pour le renouvellement du marché de gestion de la restauration municipale,

APPROUVE le projet de convention constitutive de groupement de commande,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement avec le CCAS.

Les dépenses pour la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la ville aux comptes suivants : 6042 251 (écoles) 6042 421 (CLAE) - comptes principaux.

7| Contrat d'objectifs pour le soutien de la pratique sportive de haut niveau – articles complémentaires

Rapporteur : Monsieur Couty

Par délibération en date du 22 mai 2003, la Ville a décidé d'apporter une aide spécifique aux jeunes sportifs de haut niveau sous forme d'un contrat d'objectifs. Le renouvellement du contrat au terme de chaque année et le montant de l'aide accordée sont fonction des résultats atteints par l'athlète.

Après plusieurs années de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'apporter des compléments aux articles suivants :

Article 3 : Nature des engagements

Pour l'association :

Il appartient à l'association de proposer la candidature de l'athlète.

Article 4 : Durée du contrat

La présente convention sera reconduite chaque année et pendant 3 ans maximum, en fonction des résultats sportifs de l'athlète selon des modalités précisées dans l'annexe 1.

Au terme des 3 ans, l'athlète ne pourra plus prétendre à la subvention.

Article 8 : Résiliation – Suspension du présent contrat

En cas de contrôle antidopage positif, le contrat sera résilié de plein droit, sans préavis.

Monsieur le Maire : « C'est un effort important fait par la ville dans ce domaine là. J'insiste sur ce que vient de dire Bernard Couty concernant le relais au bout de 3 ans. Il n'est pas normal que les fédérations sportives, qui ont pourtant de l'argent, ne prennent pas en charge des athlètes qu'elles classent elles-mêmes comme athlètes de haut niveau. Finalement, ce sont les parents qui paient et c'est aussi une forme de ségrégation qui existe à ce niveau là. L'idée que nous avons et que la ville complète ici est qu'il s'agit d'aider les jeunes à passer un cap. C'est la responsabilité locale. »

Monsieur Augusto : « Je suis tout-à-fait d'accord. Nos instances au niveau national ne jouent pas le jeu. Nous sommes l'un des seuls pays en Europe qui ne joue pas le jeu quand les jeunes sortent. Je suis tout-à-fait d'accord. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les compléments apportés aux articles 3, 4 et 8 du contrat d'objectifs.

8| Approbation d'une convention avec la CAF relative à la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement des différents centres de loisirs de la Ville

Rapporteur : Madame Lounis

La Caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie propose à la ville d'Annemasse de conclure une convention afin de permettre à la ville de percevoir le montant d'une participation financière au titre de l'accueil au sein des centres de loisirs qu'elle gère.

La présente convention de financement est conclue jusqu'au 31 décembre 2012.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE les termes de ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

ACTIONS TRANSVERSALES

Politique de la Ville

10| Réaménagement du secteur Robert Desnos – Lancement du concours restreint avec remise des prestations de niveau Esquisse

Rapporteur : Monsieur Minchella

La Ville d'Annemasse, dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain, a inscrit dans sa programmation, le réaménagement des espaces publics du secteur Robert DESNOS situé dans la ZUS (Zone Urbaine Sensible) du Perrier. La réalisation de ce projet est prévue dans les conditions suivantes :

- x l'aménagement sera réalisé par la Ville d'Annemasse
- x la gestion des espaces sera assurée par la Ville d'Annemasse

Le projet principal est centré sur la requalification des places du Jumelage et Jean Jaures. Toutefois, il a semblé nécessaire d'inscrire ce projet dans une réflexion plus large qui intègre les projets qui impacteront dans les années à venir un périmètre plus large qui comprendra :

x La place du Jumelage

Les principales interventions attendues sur cette place sont la réfection de l'éclairage et du revêtement, mais un réaménagement global est demandé pour répondre aux problèmes d'accessibilité, de déplacements et rendre la place plus lisible.

x Les liens avec les bâtiments

L'entrée de l'école de musique et son auditorium seront mis en valeur. Le passage sur dalle entre le centre social Municipal, la MJC Sud et le conservatoire devra être modifié pour mettre fin aux actes de vandalisme qui s'y déroulent régulièrement et les accès sauvages aux toits devront être bloqués pour empêcher la dégradation des bâtiments.

x La place Jean Jaurès et le parvis de la MJC

La place Jean Jaurès permettra de faire le lien avec le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service). La station du BHNS, bien que de compétence d'Annemasse Agglo devra être matérialisée sur l'esquisse globale. Sur cette place, une attention spécifique devra aussi être accordée à la transformation des abords de la MJC Sud, afin de corriger l'occupation nuisible de cet espace.

x Les escaliers gradins

Ces escaliers assurent actuellement la liaison entre la place Jean Jaurès et la Place du Jumelage. L'enjeu sur cette zone est très important, il s'agit d'une entrée dans le quartier, d'ouvrir une perspective sur la place centrale depuis l'avenue de Verdun, et inversement, de connecter le cœur de quartier aux différents modes de transports.

x L'espace vert derrière le gymnase Robert Sallaz

Cet espace doit faire l'objet d'un aménagement simple et conserver sa vocation d'espace vert « naturel » mais proposera un cheminement propre, sécurisé, et accessible.

x Le parking du centre commercial

Les aménagements devront rendre plus naturel l'accès au parking situé sur le toit du centre commercial pour favoriser son utilisation et désengorger le parking du bas.

Pour le choix du maître d'œuvre, la Municipalité a fait le choix d'une procédure de concours, procédure qui permettra, à partir d'une esquisse sur le périmètre complet de réflexion, d'inscrire les études de réalisation dans une cohérence globale d'aménagement du secteur.

Il est donc proposé de procéder à un concours restreint anonyme limité à trois candidats qui concourront sur la base d'une Esquisse sur l'ensemble de l'îlot, ce qui permettra d'obtenir une « image » des perspectives de réaménagement de la globalité du périmètre.

Cette procédure prévoit, après avis d'appel public à concurrence, la sélection de trois candidats sur leurs compétences, références et moyens, après examen et avis motivé d'un jury. Les trois candidats sélectionnés devront ensuite remettre une prestation - de niveau Esquisse - à partir d'un dossier de consultation (contenant le programme de l'opération) qui leur sera adressé. Le jury examinera ensuite la conformité de ces prestations par rapport au règlement du concours, les évaluera et proposera un classement. Le pouvoir adjudicateur - représenté par le Maire - décidera du ou des lauréats du concours.

Il engagera avec le ou les lauréats une négociation en vue d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du secteur Robert Desnos en application de l'article 35-II-7 du code des Marchés publics (date prévisionnelle : été 2010). Le marché de maîtrise d'œuvre définira le périmètre de l'aménagement ; il pourra être prévu dans le marché des tranches fermes et conditionnelles sur le périmètre, au niveau des missions d'études et/ou de suivi des travaux.

Conformément au Code des Marchés Publics, une prime sera allouée à chaque candidat retenu qui remettra une prestation conforme au règlement de concours. Le montant de chaque prime, dont le nombre maximum est fixé à 3, s'élèvera à 20.000 € HT (qui représentent 90% du montant de l'Esquisse demandée), sous réserve des conditions fixées au règlement du concours.

Il est proposé de composer le jury de la manière suivante, conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics :

Membres à voix délibérative :

- x M. le Maire ou son représentant Monsieur Becquet
- x Les membres titulaires de la commission d'appel d'offres (suite à délibération générale du Conseil Municipal du 27/03/2008) : M. Boucher, M. Minchella, M. Pauthod, Mme Berlier, Mme Mayca (ou leurs suppléants)
- x Les membres désignés par le Président du jury dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours : M. Benoit Dupertuy (ou son suppléant), Directeur Général Adjoint en charge de la prospective territoriale à Annemasse Les Voirons Agglomération
- x Quatre membres désignés par le Président du jury ayant la même qualification ou qualification équivalente que celle des candidats

Membres à voix consultative invités :

- x Le représentant de la DDCCRF
- x M. le Trésorier Principal

Monsieur Minchella : « Le choix sera fait autour de l'aptitude du candidat à dessiner quelque chose mais aussi et surtout à son aptitude à gérer la concertation avec les habitants parce que c'est au cœur même du projet. C'est une place sur laquelle on vit et ça ne se fera pas sans les

habitants du quartier. »

Monsieur le Maire : *« Je voudrais dire que c'est une continuité, que la page qui a été lue concernant les différents espaces est le résultat d'une concertation qui a été engagée avec la population, le conseil consultatif, dans le cadre de la politique de la Ville. »*

Monsieur Mermet : *« Je note que, ce n'est pas directement lié au débat concernant ce propos, mais vous indiquez que l'entrée de l'école de musique et son auditorium seront mis en valeur. Il m'a été rapporté qu'une jeune fille aurait été agressée la semaine dernière à la sortie de l'école de musique par une bande de voyous. Je peux vous dire que les enfants qui vont souvent seuls à l'école de musique sont inquiets. Je souhaite donc, si cela est possible, que très rapidement soit mis en place un système de vidéo-surveillance. Le coin n'est pas très rassurant pour les enfants qui doivent traverser cet espace piéton pour se rendre à l'école de musique. »*

Monsieur le Maire : *« Je dirais simplement qu'hier, dans mon bureau, on a eu une longue discussion avec Madame le Commissaire et Monsieur Becquet, il y a un dispositif policier mis en place de manière importante dans cet espace pour justement rassurer les personnes dont vous parlez. Dans le cadre du travail qui est lancé sur la place, on viendra à la vidéo-surveillance, pourquoi pas. Je crois que dans l'immédiat il faut rassurer par la présence policière, notamment aux heures de sortie de l'école de musique. »*

Monsieur Becquet : *« Nous sommes bien au courant et nous avons tout de suite réagi en mettant en place une surveillance de la police municipale. Nous avons demandé aussi la présence particulière des médiateurs de 19H00 à 21H00. Il se passe des petites choses c'est vrai ; être reçu par des boules de neige ce n'est pas toujours amusant voire inquiétant. Quand on met des cailloux dans les boules de neige c'est différent. »*

Monsieur le Maire : *« Nous n'avons pas encore voté la délibération. Je précise que c'est la même méthode que celle utilisée pour le jury de piscine. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de lancer un concours restreint sur Esquisse limité à 3 candidats,

ACCEPTE la composition du jury pour cette opération telle que présentée ci-dessus.

La dépense en résultant et inscrite au Budget Primitif de la Ville imputation 2315 822 opération 1042.

Monsieur le Maire : *« Monsieur Mermet m'a remis un courrier qui va être distribué à chacun des membres du conseil municipal qui est la réponse au courrier que j'avais fait à Monsieur Mermet et qui avait été distribué à l'ensemble du conseil municipal lors du précédent conseil. Bien évidemment Monsieur Mermet peut répondre, c'est son droit le plus strict, nous aurons peut être l'occasion d'en parler lors d'un prochain conseil. »*

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance,